

EST-CE QU'ON
PEUT
TOUT
?? DIRE ??

la liberté d'expression



C'est un droit, qui est inscrit notamment dans la **Charte des droits et libertés de la personne**. Il signifie que tu peux exprimer librement tes idées et tes opinions. Tu peux aussi critiquer les idées des autres.

Donc je peux écrire et dire tout ce que je veux ?!

Pas tout à fait, non...

La liberté d'expression est très large,

mais elle peut être limitée si elle nuit aux droits d'une autre personne.

Par exemple, tu ne peux pas te servir de la liberté d'expression pour tenir des propos haineux, racistes ou homophobes. Tu ne peux pas non plus répandre des faussetés sur quelqu'un, ce serait une atteinte à sa réputation.



Tu peux t'exprimer de différentes manières :

l'art

l'écriture

la parole

les vêtements

...

Ces limites s'appliquent aussi pour les réseaux sociaux !
Avant de cliquer sur :

PUBLIER

PARTAGER

ARRÊT

PSST!

Tu as d'autres questions sur tes droits ?

www.cdpedj.qc.ca



Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec

Pose-toi ces questions :

Est-ce que mon message encourage la haine ou la discrimination ?

Est-ce que ma publication contient des informations ou des images fausses sur une personne ?

Si je publie une photo, est-ce que j'ai le consentement des personnes qui y figurent ?



Commission
des droits de la personne
et des droits de la jeunesse
Québec